

Motion 2411

pour une presse locale forte et indépendante

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la réorganisation, annoncée par le groupe d'édition Tamedia le 23 août dernier, d'importants titres romands ainsi que la fusion, totale ou partielle, de leurs rédactions ;
- la saignée des rubriques opérée sur la *Tribune de Genève*, qui perd ses rubriques nationale, internationale, économique et sportive au profit de Lausanne dès le 1^{er} janvier prochain ;
- les probables licenciements y liés dès l'année 2018 ;
- la perte de l'identité et de l'autonomie éditoriale d'un journal faisant partie du patrimoine médiatique genevois depuis 1879 ;
- l'affaiblissement constant de la place médiatique genevoise depuis la disparition de *La Suisse* et du *Journal de Genève* ;
- le bénéfice net en hausse de 76,7 millions du groupe Tamedia pour le premier trimestre de cette année (+37,1%) ;
- la mise en danger voire la disparition dans le paysage romand d'une presse indépendante et plurielle, garante d'une objectivité de l'information ;
- le risque de voir disparaître à terme la *Tribune de Genève* ou encore *Le Matin* ;
- la possibilité que le groupe Tamedia se concentre à terme sur un seul titre pour toute la Suisse romande ;
- les difficultés financières régulières que connaît la presse écrite genevoise,

invite le Conseil d'Etat

- à condamner fermement ce démantèlement de la *Tribune de Genève* ;
- à intervenir auprès du groupe Tamedia afin d'avoir des garanties claires sur le maintien de l'autonomie rédactionnelle intégrale du journal genevois et le non-licenciement de sa rédaction.